

Administration française

Point d'information sur les captures accidentelles de cétacés

Hiver 2025 – 2026 et bilan du plan d'action

CC Sud
29 avril 2026



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rappel du contexte contentieux :

Echelle nationale :

- Décision en référé n° 489926 du Conseil d'Etat du 22 décembre 2023.
- Décision n°489906 du Conseil d'Etat du 30 décembre 2024, reconnaissant l'efficacité de la fermeture de 4 semaines : <https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2024-12-30/489906>
- Plusieurs contentieux sont en cours au niveau national. La dernière requête, déposée le 16 décembre 2025 devant le Conseil d'Etat, par les associations Sea Shepherd France et Défense des milieux aquatiques, demande une prolongation de la fermeture pour les années 2027 et au-delà, avec une extension de la durée à 3 mois à l'hiver et 1 mois à l'été.
- [Une pétition en cours](#) lancée le 16 avril 2026 par Sea Shepherd à l'Assemblée nationale en France

Echelle européenne :

Avis motivé de la Commission européenne de juillet 2022 relative aux manquements à la DHFF, demandant à la France de mettre en place des mesures de réduction des captures accidentelles de petits cétacés. **La Commission européenne continue, à ce stade, d'envisager la possibilité d'un recours en manquement devant la Cour de Justice de l'Union Européenne.**

→ Nécessité de respecter la décision du Conseil d'Etat permettant de garantir l'état de conservation des petits cétacés par une fermeture de 4 semaines ou une mesure d'efficacité équivalente.

Contexte réglementaire du plan d'action

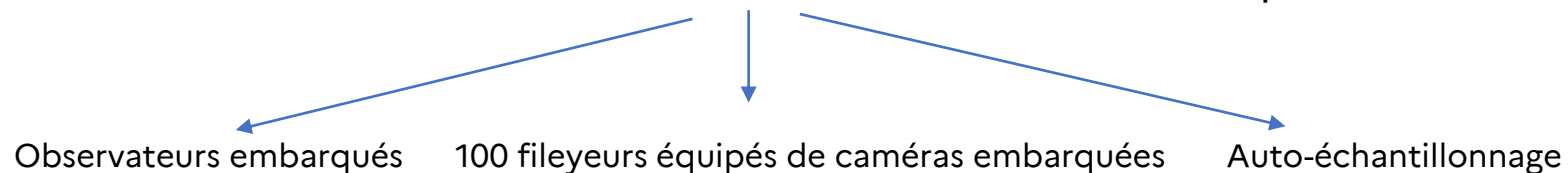
Mise en place d'une fermeture spatio-temporelle du Golfe de Gascogne (2024-2026) :

- [Décision du Conseil d'Etat du 30 décembre 2024](#) : cette décision confirme les restrictions de pêche appliquées du 22 janvier au 20 février, sans dérogation, aux navires de pêche de plus de 8 mètres, et comprend une interdiction de pêche à la senne pélagique (PS).
 - [Acte délégué – règlement UE 2025 / 2593](#) : extension de l'interdiction de pêche à tous les navires, français et étrangers (comprenant l'interdiction de la senne pélagique) et augmentation de l'observation embarquée des fileyeurs (7%) et des chalutiers (5%). Amélioration et transmission des connaissances entre Etats Membres.
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32025R2593>
- Discussions en cours sur les mesures 2027.

Mise en œuvre d'une expérimentation à grande échelle pour tester des dispositifs de mitigation afin de réduire les captures accidentelles de petits cétacés et d'améliorer la connaissance :

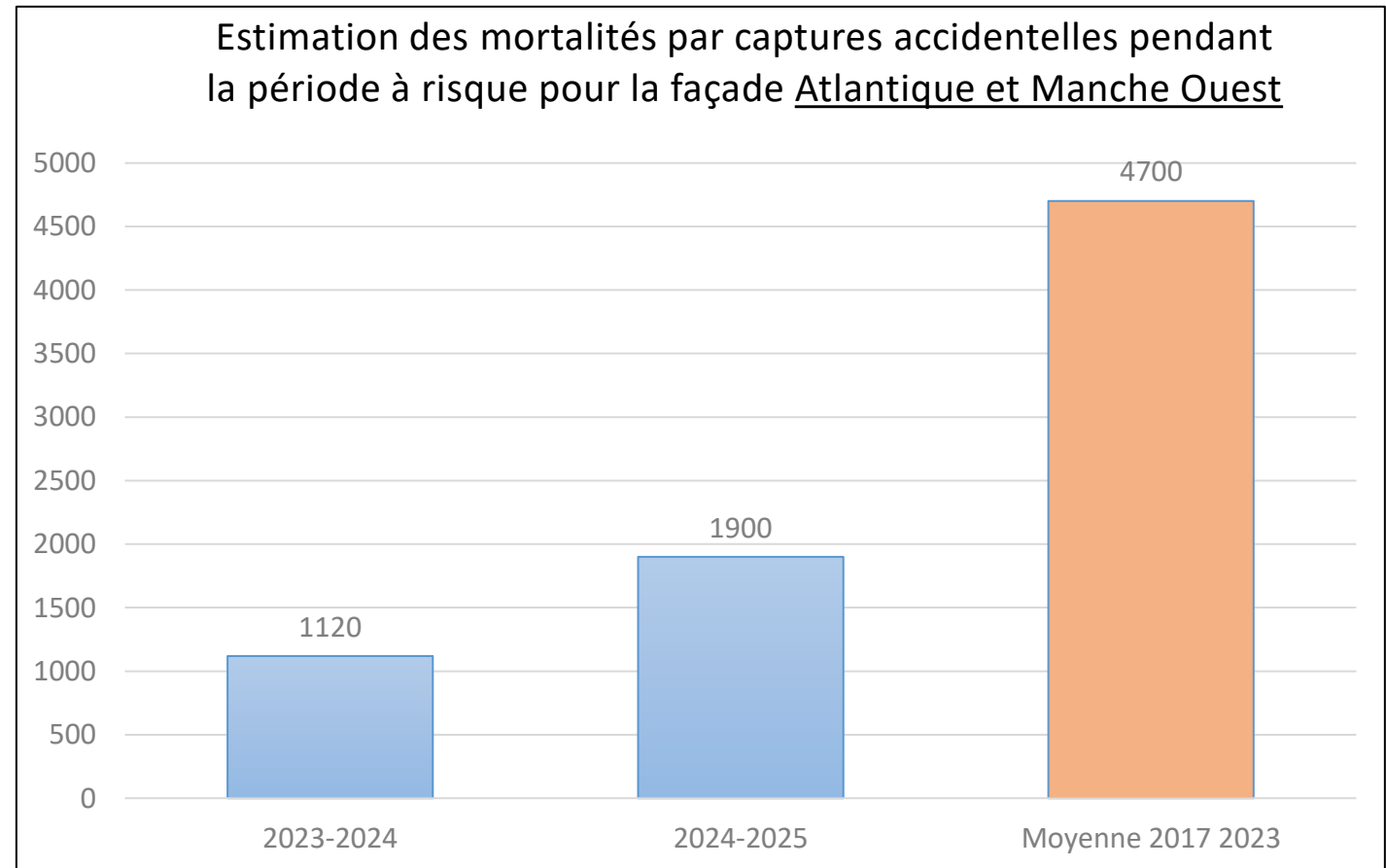
- [L'arrêté du 13 décembre 2024](#) relatif à **l'amélioration de la collecte de données sur les captures accidentelles de mammifères marins et à l'expérimentation de dispositifs techniques de réduction des captures accidentelles de dauphin commun à bord des navires de pêche sous pavillon français**, implique :
 - **106 navires équipés de pingurs « PIFIL » fixés à la coque.**
 - **16 navires équipés de balises acoustiques bio-inspirées « DOLPHINFREE ».**
 - **L'installation de caméras** sur 114 navires (100 fileyeurs et 14 chalutiers) depuis la fin de l'année 2025 pour compléter les déclarations obligatoires de captures accidentelles, correspondant un effort de pêche en hiver de **20% d'observation pour les fileyeurs et 60% pour les chalutiers.**
 - *A venir : Lancement via un projet FEAMPA déposé par le CNPMM d'une expérimentation sur la visibilité acoustique des filets de pêche.*

3 moyens de collecte de données nécessaires à l'évaluation des dispositifs techniques



Estimation des mortalités par captures accidentelles en 2024 et 2025

- Période hivernale à risque : du 1^{er} décembre au 31 mars.
- Zone considérée : façade Atlantique et Manche Ouest
- Période de fermeture de la pêche : 22 janvier au 20 février inclus pour les eaux françaises de la zone CIEM VIII a,b,c,d.
- **Estimation des mortalités par captures pour l'hiver 2023-2024** : 1120.
- **Estimation des mortalités par captures pour l'hiver 2024-2025** : 1900.
- **Potential biological removal (PBR)** : 4927 mortalités annuelles (Atlantique Nord Est)



Source : Pelagis

Bilan du plan d'action 2024 - 2026

Constat : Nécessité d'acquérir des données supplémentaires sur le phénomène des captures et sur l'efficacité des dispositifs testés afin de mettre en place des solutions durables pour être en mesure de négocier un assouplissement des mesures

Niveau d'équipement des navires permettant d'évaluer l'efficacité des dispositifs :

- **PIFIL : 106 navires équipés**
 - Analyse statistique sur l'efficacité du pinger PIFIL avec les données 2024-2025 à venir (avant l'été 2026) - (3 niveaux de robustesse des données analysées sont attendus).
 - En principe, environ 1 900 opérations de pêche ont déjà été collectées.
 - Analyse des données 2025-2026 attendue à l'automne 2026.
- **DOLPHINFREE : 16 navires équipés et en cours d'expérimentation**
- L'analyse des données 2026 sera disponible à l'automne 2026.
- Arrêt de l'expérimentation pour 11 navires en raison de problèmes techniques potentiels.

Bilan du plan d'action 2024 - 2026

→ Données d'observation

- OBSCAMe+ :
 - 28 navires équipés pour l'analyse des vidéos de mai 2024 à avril 2025 – représentant 2982 jours de pêche (GNS et GTR) : 148 captures accidentelles de dauphins communs (dont 113 à l'hiver).
 - 117 navires équipés de caméra(s) permettront d'obtenir des données pour l'année 2025-2026 (100 fileyeurs, 14 chalutiers, 3 fileyeurs volontaires) :
 - Les données 2025-2026 viendront consolider les résultats de l'analyse 2024-2025 (automne 2026).
- ObsMer :
 - Suréchantillonnage ObsMer du 15 décembre 2024 au 30 avril 2025 : 110 marées observées, 176 jours de mer réalisés sur 38 navires, 19 captures de mammifères marins (dont 17 dauphins communs). Pas d'observation sur la senne pélagique. **Engins ciblés observés : fileyeurs, chaluts et sennes pélagiques.**
 - Suréchantillonnage du 1^{er} décembre 2025 au 15 avril 2026 : 58 marées observées, sans capture accidentelle de petits cétacés. **Engins ciblés observés : fileyeurs sans caméra et sennes pélagiques.**

Déclarations de captures accidentelles de petits cétacés :

- Période hivernale à risque 2024 - 2025 : 123 déclarations.
- Du 1^{er} décembre 2025 au 15 avril 2026 : **188 déclarations.**

• Rappel des niveaux d'échouages :

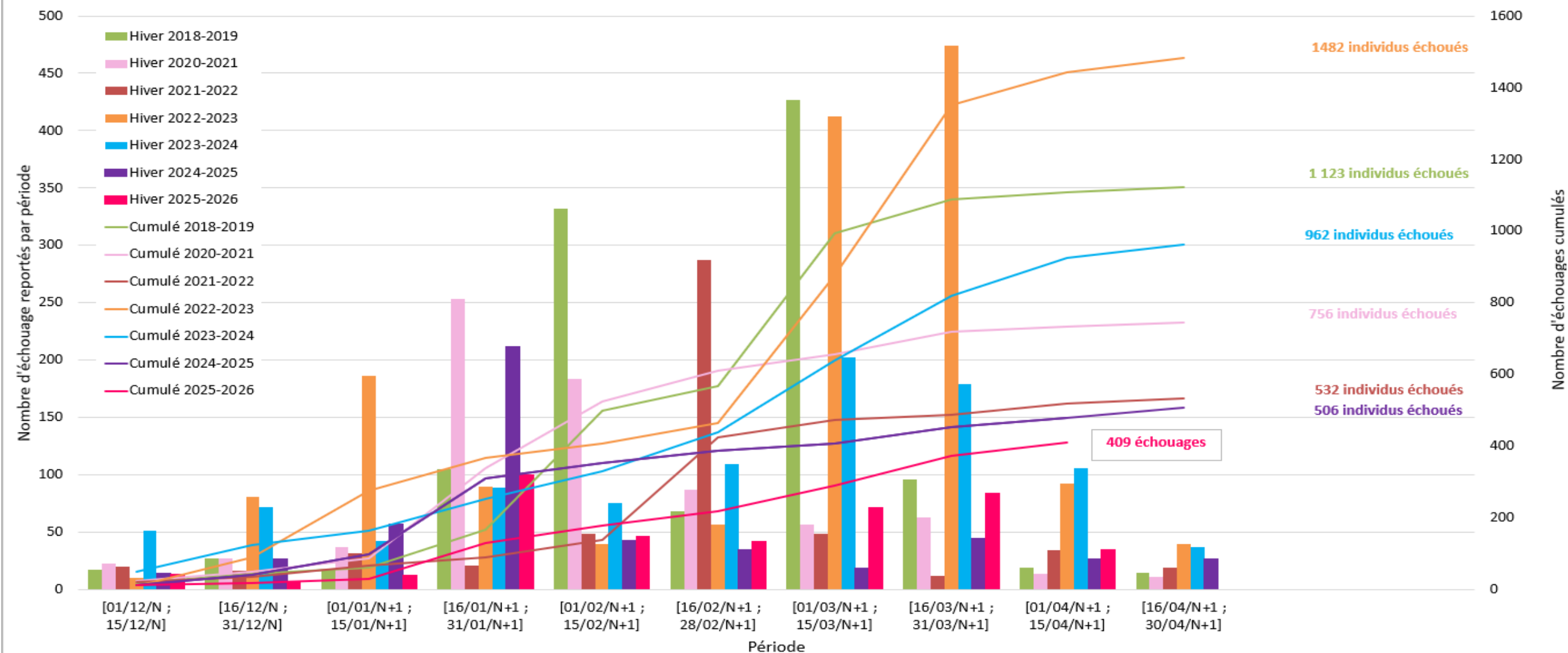
- Du 1^{er} décembre 2024 au 30 avril 2025 : 506 échouages de petits cétacés.
- Du 1^{er} décembre 2025 au 15 avril 2026 : **409 échouages de petits cétacés.**

• Campagne de bagues : permet de consolider le taux de flottabilité des carcasses de dauphin commun et les modèles de dérive inverse

- Cet hiver 2025-2026 : 24 bagues récupérées (dont 7 espagnoles)

Echouages de petits cétacés du 1^{er} décembre 2025 au 15 avril 2026 sur les côtes atlantiques françaises

Echouages de petits cétacés comptabilisés par le RNE sur les côtes atlantiques françaises de l'hiver 2018 à 2026



Bilan socio-économique de la fermeture spatio-temporelle 2024 et 2025



Impact économique fort lié aux fermetures de la pêche pendant 4 semaines

Amont

- **287 (2024) / 274 (2025) navires arrêtés et indemnisés.**
- **Indemnisation des navires arrêtés chiffrés à 16 millions d'euros en 2024 et 18 millions d'euros en 2025.**
- **Perte nette de 14,7 M€ en 2025** (*évaluation de l'impact socio-économique de la fermeture spatio-temporelle, en 2025, des engins à risque sur la filière pêche (GTR, GNS, GTN, PTB, PTM, OTM, PS) – Ifremer*).

Aval

- **L'enveloppe allouée au dispositif d'aide en 2025 de 2,6 M€.**
- En 2024 et 2025, à l'aval, 40 entreprises de mareyage ont bénéficié du dispositif d'aide indemnisant leurs pertes économiques.
- Des pertes liées à la fermeture de 4 semaines qui se cumulent à d'autres variables comme la baisse de quotas et d'abondance de certaines espèces, mais également à une évolution des niveaux de charges.

Perspectives et calendrier 2026



Poursuite des projets scientifiques

- **Appropriation des travaux du projet DELMOGES**, publiés fin 2025 dont les objectifs étaient d'étudier les mécanismes à l'origine des captures accidentelles de dauphins communs dans le golfe de Gascogne et de proposer des pistes de solutions pour concilier pêche et protection des dauphins communs.
- **DOLPHIN SOUND** (Piloté par France Filière pêche et la profession) : amélioration des connaissances sur le comportement du dauphin autour des filets de pêche afin de mieux comprendre le phénomène de captures grâce à des hydrophones positionnés sur les filets de pêche.
- **TCHACADO** (Piloté par l'Ifremer) : amélioration des connaissances sur le comportement et du profil de plongée du dauphin à l'abord d'un filet de pêche grâce à la pose de balises sur des dauphins.
- **PLOUF** (Piloté par l'Observatoire Pelagis) : visant à l'amélioration de l'estimation des mortalités grâce à la pose de balises sur les carcasses de dauphins afin d'améliorer l'estimation du taux de flottabilité des individus morts.
- **Dépôt du projet ECHORAL (appel à projet FEAMPA / CNPMM ; Ifremer) (Travaux sur la visibilité acoustique des filets)** : composition et diamètre des ralingues hautes ayant une forte signature acoustique susceptible de réduire le risque de capture.
- **Analyse ObsMer et OBSCAMe+ pour l'hiver 2025 – 2026** : résultats attendus à l'automne 2026.

Préparation du plan d'action 2026 - 2027

- La France prépare actuellement, avec les Etats membres du groupe SWW, la recommandation conjointe pour les mesures de l'hiver 2027 (voir plus loin).
- Des travaux sont en cours pour réviser les mesures relatives au plan d'expérimentation pour l'hiver 2026 – 2027.

Recommandation conjointe de « précaution »

-

GT South Western Waters

Présidence française



Point à sur les échanges en cours au SWW

- **Etat des lieux des discussions entre Etats Membres sur le projet de recommandation conjointe pour 2027, consistant en une reconduction des mesures de l'hiver 2026 :**
 - Accord de principe du SWW pour une reconduction à l'identique des mesures pour 2027
 - Enjeu identifié, et souligné par la Commission européenne, d'améliorer les connaissances et la transmission des données, notamment par la recommandation technique (background) à l'échelle de la façade Atlantique.
 - Prochaine étape : actualisation et compléments du background de la JR pour finalisation fin mai.
 - Le CC Sud sera consulté sur le projet de JR avant transmission à la Commission européenne



- **Autres informations à échelle EU :**
 - Mise à jour des avis du CIEM à partir de 2027 (sur la base des bilans 2024, 2025 et 2026 de la fermeture), avec volonté d'établir des seuils à échelle géographique plus fine et par engin
 - Mise à jour des données d'abondance du dauphin commun attendue pour 2028.

Merci pour votre attention

